

Sur les Rails de la Généalogie



Le canard de la section Généalogie U.A.I.C.F. Dijon **Numéro 5** JUILLET & AOUT 2005

EDITO de l'équipe rédactionnelle : *Bon anniversaire !* Avec ce numéro estival, nous soufflons la première bougie de notre canard. Nous espérons avoir éveillé votre curiosité avec ces quatre numéros ; nous allons tout mettre en œuvre pour vous intéresser, renseigner, divertir, amuser sans vous lasser. Nous comptons sur votre participation pour faire vivre ce lieu d'échange et grâce à vos propositions et vos critiques ne pas « dérailler ». *Rendez-vous le 5 septembre pour la réunion de rentrée et en octobre pour le prochain numéro.* P.PERROT

GROS PLAN SUR : Enfants sous X...A la recherche des origines.

Quelques émissions de télévision (d'ailleurs fort bien faites) ont abordé ce problème **SENSIBLE...Sensible** pour les enfants devenus adultes à la recherche de leurs origines, **sensible** pour les mères biologiques, **sensible** (il ne faut pas les oublier) pour les parents adoptifs.

Souvent, la loi française à propos des « accouchements sous X » est présentée comme favorisant les droits de la mère biologique, contrairement à d'autres pays qui favoriseraient « les droits de l'enfant ». Ce raccourci est un peu simpliste et ne correspond pas à la réalité.

Un petit rappel schématique :

La loi concernant les accouchements sous X avait pour objectif d'éviter les infanticides mais aussi de favoriser l'adoption des nouveaux-nés. La mère accouchant sous X peut laisser plus ou moins d'informations, mais en aucun cas, elle ne peut rechercher son enfant. Par contre, si l'enfant devenu adulte recherche sa mère biologique, celle-ci ne peut aboutir que si la mère y consent. Ces dernières années le Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles, CNAOP, a été mis en place avec l'objectif de faciliter la rencontre entre les enfants nés sous X et leur mère biologique. Cette mission est délicate, il faut beaucoup de psychologie et d'humanité pour obtenir des résultats.

Les émissions de télé sur ce sujet ont montré « l'extrême impatience » des adoptés de rencontrer leur mère biologique. Mais il faut souvent du temps et de la persuasion au CNAOP pour qu'enfin la mère et l'enfant puissent se rencontrer. Seul un organisme comme le CNAOP est qualifié pour mener cette mission.

En fait, la loi française protège autant l'enfant né sous X que la mère biologique, dans le respect de chacun d'eux.

SOMMAIRE

Page 1 :

- Édito
- Gros plan sur...Enfants nés sous X...A la recherche des origines.

Page 2 :

- Projets
- Nous avons testé sur Internet
- Une tranche de vie : Eugène Grasset, maître carrier

Page 3 :

- Dictionnaire pratique
- Noms de lieux
- Evolution du droit funéraire

Page 4 :

- Le choix de notre comité de lecture
- L'écho des sections UAICF
- Le coin des cruciverbistes : deux grilles pour l'été.

IMPORTANT

Notre camarade Jean-Yves NICOLAS a prêté son CD original de HEREDIS, il y a déjà quelques mois ; la personne qui l'a en prêt serait aimable de le ramener au Club. MERCI.

PROJETS :

- **recensements de 1911** : l'avancement des relevés se poursuit en parallèle de leur saisie. Ce travail est effectué par une équipe restreinte et dépend donc de la disponibilité de ses acteurs.
- **Réaliser de nouveaux panneaux pour les expositions** : les personnes qui sont intéressées vont se retrouver cet été pour la confection de panneaux aux heures habituelles de rendez-vous après avoir contacté Bénigne Dupaquier.
- **Forum 2006 à Dijon** : le projet est en discussion pour l'adoption du budget prévisionnel. Des nouvelles seront données à la rentrée ainsi que le canevas du travail à effectuer par les membres de la section qui sont tous impliqués dans sa réussite.
- **Recensement des plaques de rues de Dijon** : notre « historien », Mr Ponnavoit a entrepris le relevé des plaques de rues de Dijon en vue d'écrire un ouvrage sur le sujet.

Nous avons testé sur INTERNET

sur GOOGLE : Mémoires des hommes : liste des morts de 1914-1918, fiches avec état-civil et lieu de décès, les décès en Algérie, en prévision les registres napoléoniens.

Site de discussion et d'échange de renseignement : **cousinsGenWeb n° département** : il en existe un par département, également pour les familles nobles des renseignements sur l'héraldique et la noblesse ; la question posée par un internaute est diffusée à tous les adhérents et répondent ceux qui ont des renseignements.

généanet.org : pour la traduction des actes.

généhisto.com : ce site donne des informations historiques sur les patronymes (service payant mais pas excessif)

Une tranche de vie : Eugène GRASSET, maître carrier aux chantiers du Rhône à la fin du XIX^e siècle

Né le 12 Octobre 1858 à Valprivas(43), troisième enfant d'une famille de dix(3 filles et 7 garçons), Eugène part très tôt de la ferme familiale des Arnauds commune de Tiranges et commence une carrière de mineur puis de carrier pour devenir maître carrier. Il travaille à la carrière du Rocher bleu à Irigny(69), rive droite du Rhône en face de Feyzin quand il connaît sa future épouse, Marie Célestine BALAYE, née à Desaignes(07) commune entre Lamastre et St Agrève. Elle a 20 ans, lui 31. Ils se marient le 30 septembre 1889. Eugène travaille ensuite aux chantiers du Rhône, dont le directeur monsieur Randon habite à Andance ; Il possède carrières de pierre à St Vallier, La croix des Mailles, Andance, Serrières(Matré), St Romain en Gal, Le Rocher bleu à Irigny.

Eugène, maître carrier, a plusieurs ouvriers sous ses ordres. Le travail consiste à forer des trous dans la roche, y déposer une cartouche de dynamite reliée à une mèche. C'est lui qui allume la mèche. Il faut se sauver en vitesse. Son travail lui a causé plusieurs accidents parfois très graves. Les blocs de pierre sont emmenés dans de petits wagonnets sur une péniche traînée par un « toueur » (petit bateau à moteur) et déposés dans le Rhône pour créer des digues qu'on appelle « épis ». Ces épis, perpendiculaires au courant ont pour but non seulement de briser le courant mais d'obliger le fleuve à creuser son lit pour que les péniches ne touchent pas le fond lorsque les eaux sont basses. Il y a des dizaines d'épis de Lyon à St Louis du Rhône. Aujourd'hui, les nombreux barrages construits sur le Rhône l'ont assagi mais les crues sont toujours à redouter.

Eugène a donc sillonné le fleuve au gré des chantiers c'est pourquoi ses enfants sont nés, Eugène à Laveyron(26) entre St Vallier et Andancette, Jean à Andance(07)(la Croisette), Alice à Luzin commune de Chavanay(42), lors d'un déplacement de la famille, Antonine à Cueil Andance. Tous les enfants grandissent à Andance. Eugène et Marie achètent pour 600F la maison rue des Tours en 1905. Eugène décède en 1930.

D'après le récit de Mr CARTIER M., son petit-fils (grand-père des neveux et nièce de P.PERROT.)

DICTIONNAIRE PRATIQUE

Commère et compère : se dit de la **marraine** et du **parrain**. Le Droit canon interdisait autrefois le mariage entre la commère et le compère, à l'identique du mariage entre cousins.

Frère et sœur : l'expression populaire parle de demi-frère ou de demie sœur ce qui est incorrect ; trois sortes de frères et sœurs existent : **germains**, se dit d'enfants nés du même père et de la même mère ; **utérins**, se dit d'enfants nés de la même mère ; **consanguins**, se dit d'enfants nés du même père. Les enfants nourris par la même nourrice, sans qu'il y ait entre eux un quelconque lien de famille sont dits **frère ou sœur de lait**.

NOMS DE LIEUX

VAUX-SAULES :(659, canton de Saint-Seine),

En 886, *Vallem* ; il s'agit donc d'un singulier ; au XVIII^e siècle, *Val Saint Seine* (le village dépendait de l'abbaye) ; la Révolution lui donna son nom moderne (seule commune dans le département à conserver le souvenir de cette époque) : *Vaux-Saule*, du nom du *Val de la Saule*, ferme de la commune ; il s'agit donc d'expliquer ce nom ; il ne s'agit pas bien sûr du nom 'saule', qui est *sausse* en patois, on peut y voir SABULA 'sable' mais nous pensons qu'il s'agit tout simplement de la forme locale du roman (d'origine germanique) *sala*, français 'salle' (construction médiévale, château. Ce terme est très répandu dans les noms de lieux : *la Solle, la Salle*. On peut expliquer aussi le nom du hameau de *Cheneroilles* : P. Lebel y voit un plus ancien CANILUCA 'riole, ruisseau', c'est un terme assez répandu dans le Massif Central, mais unique en Bourgogne

Cf : *les noms de lieux de Bourgogne, la Côte d'or, Gérard TAVERDET, 1894, CRDP n°ISBN 2-86621-050-6*

EVOLUTION DU DROIT FUNERAIRE.

Période	Caractéristiques et évolutions juridiques	Principaux textes
Moyen âge	Inhumation dans les églises pour les « privilégiés » (<i>ad santos</i> : près des saints) Fosse commune pour les autres	
Ancien régime	Monopole du clergé sur les opérations funéraires et les sépultures	Arrêts de 1765 et 1776 : fin de la pratique <i>ad santos</i> et transfert des cimetières hors des communes
Révolution	Transfert de la propriété des cimetières aux autorités municipales	Lois des 8 et 15 mai 1791
Consulat	Monopole des funérailles confié aux fabriques et consistoires	Décret du 23 prairial An XII
l'Empire Monarchie à de juillet	Mise en place du régime des concessions	Décret impérial de créations des concessions perpétuelles Ordonnance du 6 décembre 1843 : Concessions trentenaires et temporaires
III ^{ème} République	Vers la liberté des funérailles : - fin du monopole religieux - transfert aux communes Créations des concessions : centenaires Cinquantennaires Mise en place de la procédure de reprise des concessions perpétuelles	Loi du 28 décembre 1904 Loi du 15 novembre 1887 Loi du 3 janvier 1924 Loi du 24 février 1928 Loi du 3 janvier 1924
L'Etat Français	Codification des opérations : Inhumation, exhumation, incinération, transport	Décret n° 5050 du 31 décembre 1941
IV ^{ème} République	Codification de tous les textes existants : le Code de l'Administration communale (futur Code des Communes, 1977)	Ordonnance 45-2660 du 2 février 1945 Décret 57-657 du 22 mai 1976
V ^{ème} République	Liberté des choix des concessions par les communes Suppression des concessions centenaires Réforme des opérations funéraires : (simplification, allègement des contrats et des tarifs) Réforme du service extérieur des pompes funèbres : - fin du monopole communal maintien de la mission de service public Nouvelle codification : Code général des Collectivités Territoriales	Ordonnance 59-33 du 5 janvier 1959 Ordonnance 59-33 du 5 janvier 1959 Décret n°76-435 du 18 janvier 1976 Loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 Loi n° 96-142 du 21 février 1996

LE CHOIX DE NOTRE COMITE DE LECTURE :

L'Europe, le cheminement d'une idée, J.Michel DUCOMTE, « les essentiels » MILAN : les étapes de la construction européenne, ses points forts mais aussi ses faiblesses sont passées en revue méthodiquement et lucidement par le président de la Ligue de l'Enseignement.

Guide des châteaux de France, 1000 châteaux à visiter, Le cercle du patrimoine : pour des vacances culturelles, une invitation à la découverte du patrimoine national en se promenant à travers l'Histoire.

Les quais de la colère, Philippe Huet, Albin Michel : une chronique des années folles avec des enthousiasmes délirants, l'idéalisme des « agitateurs » et la violence des luttes sociales. Pour ne rien oublier.

Centenaire de la mort de Jules Verne : série des « voyages extraordinaires », Syros Jeunesse, illustrés par May Angeli, « l'invasion de la mer », « le rayon vert » ; collection les Mondes connus et inconnus, Actes Sud Junior/Ville de Nantes, « mirifiques aventures de maître Antifer », « le Chancellor » ; Une sélection des gravures de l'édition Hetzel dans « le monde illustré de Jules Verne », Olivier Sauzereau.

L'écho des sections UAICF Dijon :

En train Music : divers concerts sont programmés lors d'un déplacement d'une semaine dans le Sud de la France : 21/08 Sigean, 23/08 CCAS EDF/GDF St Cyprien, 24/08 Banyuls/Mer, 26/08 Port Vendres. Nous comptons sur votre présence lors des concerts du 10/09 au Château de Gilly et du 17/09 0 Venarey les Laumes.

Le COIN des CRUCIVERBISTES : deux grilles pour les vacances.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B		■		■					■	
C			■						■	
D									■	
E		■			■		■	■		
F		■				■				
G				■					■	
H									■	
I								■		
J										

Grille n°1

Horizontalement : **A.** Sépare le père du fils. **B.** Un prince...d'opéra russe. **C.** Comme un ver. Dans un gratte-ciel ne serait pas singulier. **D.** Victimes de la traite et de la déportation. **E.** En remontant saint normand. Seul. **F.** Près de. Donna au mariage de la fille. **G.** La réaction d'un mélange d'oxyde de carbone, d'hydrogène et d'oléine. C'est saint Pierre qui les a. **H.** Les cousins les plus proches. **I.** Dont on peut rêver. Nécessite une protection de fort indice. **J.** Est aussi Française, Allemande, Espagnole, etc.

Verticalement : **1.** Est l'objet de notre intérêt dans ce canard. **2.** En duo avec les coutumes. Un chiffre en vrac. **3.** Refus anglais. Mettre en couleur. **4.** L'éternel féminin. Un col de Chine. **5.** Prénom d'une actrice devenue bégum. Aucun intérêt si l'on est chauve. **6.** Plante méditerranéenne. Attachée. **7.** Habit romain. Epais. **8.** Colères. N°117. **9.** Vieux do. Premier. **10.** Preuve de propriété.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2					■	■				
3			■	■	■					
4									■	
5										
6			■		■					
7				■	■	■				
8			■				■			■
9	■		■							
10										

Grille n°2

Horizontalement : **1.** Suite des ancêtres d'une personne. **2.** Obtenues. Réexaminé. **3.** Deux fois : ensemble des nombres réels. Transformer en cuir. **4.** Qualité inconnue de l'orgueilleux. **5.** Fourniras. **6.** Respectivement voyelle n°3 et n°2. Sens dessus dessous en tombant du tableau noir. **7.** La toile. Précise. **8.** Etain. Après le shoot, sans queue ni tête ! Deux à Rome. **9.** B.D. **10.** Canapé.

Verticalement : **A.** Allemands. **B.** Comme la ville de Strasbourg. **C.** Négation. Délégué du personnel. **D.** En matière de. Agent secret de Louis XV. Société immobilière. **E.** Une chaîne suisse. Qui soigne le cheval de course. **F.** Ému. **G.** Creusée dans le sol par des roues de voiture. Règle. **H.** Espace de temps qui sépare chacun des degrés de filiation. **I.** Plante à fleurs jaunes. Peut être nominative, au porteur ou de jouissance. **J.** Rassemble deux continents. Néon.

Vous pouvez nous contacter : NOM Prénom.....
Adresse.....

actif retraité ayant droit

Bulletin à adresser à UAICF Dijon, section généalogie, 12 rue de l'Arquebuse 21000 DIJON